



# AVIS PUBLIC

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Que :**

Le règlement 129-2019. « Règlement décrétant un emprunt pour des travaux de réfection de pavage et des changements de ponceaux- sur une partie de la Route 125 et du rang de la Rivière Sud» a été adopté à la séance d'ajournement des membres du conseil de la Municipalité de Saint-Roch-Ouest, tenue le 9 avril 2019.

Le règlement est disponible au bureau municipal au 806, rang de la Rivière Sud, pour consultation. (Mardi, mercredi et jeudi de 8 h 30 à 16 h 30).

**DONNÉ À** Saint-Roch-Ouest, ce 10<sup>e</sup> jour du mois d'avril 2019.

Sherron Kollar,  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

---

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, **Sherron Kollar**, *directrice générale et secrétaire-trésorière* de la municipalité de Saint-Roch-Ouest, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut mentionné, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le mercredi le 10 avril 2019.

Signé à Saint-Roch-Ouest, ce 10<sup>e</sup> jour du mois d'avril 2019.

Sherron Kollar,  
Directrice générale et secrétaire-trésorière